# Nations Unies

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels\*

PREMIERE COMMISSION
24e séance
tenue le
mercredi 28 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 24e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

puis : M. NASHASHIBI (Jordanie) (Vice-Président)

#### SOMMAIRE

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT (suite)

### Déclarations de :

- M. Rukashaza (Rwanda)
- M. Martynov (République socialiste soviétique de Biélorussie)
- M. Meiszter (Hongrie)
- M. Idule-Amoko (Ouganda)
- M. Jaeger (Danemark)
- M. Ramos Bustos (Honduras)

\*Le présent compte rendu est sujet a rectitications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées. dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE A/C.1/42/PV.24 6 novembre 1987

FRANCAIS

#### La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

M. RUKASHAZA (Rwanda) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois au cours de cette session que j'ai l'honneur d'intervenir dans ce débat général ayant rapport à toutes les questions relatives au désarmement, vous me permettrez de vous présenter les vives et sincères félicitations de la délégation rwandaise à l'occasion de votre brillante élection à ces importantes fonctions que constitue la présidence des assises de la Première Commission pendant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces félicitations venues du fond du coeur se veulent d'autant plus spontanées, donc moins protocolaires, qu'elles s'adressent à un digne représentant aux Nations Unies d'un pays frère, ami et voisin qui est le Zaïre et que votre expérience des questions internationales et de la diplomatie, ainsi que vos qualités personnelles, constituent les garants de votre réussite dans cette mission qu'on vous a confiée. Je puis vous assurer que vous trouverez auprès de la délégation rwandaise, dans la limite de ses modestes possibilités, toute l'aide et le soutien requis à la réalisation de votre noble mission pour avancer de quelques pas encore sur le chemin du désarmement.

Mes félicitations s'adressent également à tous les membres du Bureau, qui méritent bien la confiance que les nations ont placée en eux.

Les problèmes liés au désarmement sont très complexes et multiformes. En effet, depuis que l'homme est apparu sur terre, il a immédiatement commencé à fabriquer des armes qui devaient lui assurer la sécurité mais également et surtout étendre sa domination sur tout ce qui était vivant, sur ses voisins, sur tous ses semblables. Sa course aux armements sophistiqués n'a pas cessé. Il en est arrivé aujourd'hui à mettre au point des armes de destruction massive, des armes pouvant en quelques secondes éteindre toute vie humaine sur notre planète et la polluer d'une façon irréversible. Il faut alors beaucoup de patience et qu'un climat de confiance mutuellement partagé s'instaure entre les nations, entre les peuples, pour qu'ils acceptent qu'un certain niveau minimal d'armements non dangereux pour l'humanité peut assurer leur sécurité.

#### M. Rukashaza (Rwanda)

Dans mon intervention, je ne vais pas traiter toutes les questions relatives au désarmement inscrites à notre ordre du jour tout d'abord parce que les orateurs qui m'ont précédé ont développé à fond telle ou telle question suivant le point de vue que partage ma délégation et du fait que suivant le déroulement et l'avancement des travaux de notre commission, ma délégation aura, si besoin en était, à intervenir sur chaque question tout en notant d'ores et déjà que sa position ne s'inspire que de la Charte des Nations Unies qui assigne aux Etats Membres la mission d'oeuvrer en faveur de la paix et de contribuer à développer leurs relations internationales dans l'optique de promouvoir la prospérité et les progrès socio-économiques auxquels aspirent tous les peuples.

Le débat se déroule sous de bons auspices. Il se tient dans le climat d'événements d'une importance historique incontestable dans le domaine du désarmement. En effet, nous sommes à la veille de la tenue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui aura lieu l'année prochaine et dont les préparatifs sont assez avancés. Ensuite, le débat se tient le lendemain de l'accord de principe entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la conclusion d'un traité visant à éliminer les missiles nucléaires de courte et de moyenne portée, sans oublier la tenue du 24 août au ll septembre de cette année de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, dont les résultats sont encourageants pour les pays en développement.

Le Rwanda est un petit pays situé au coeur de l'Afrique sans accès au littoral et sans ressources particulières. Epris de paix, mon pays a ériqé en principes d'action quotidienne, la paix, l'unité et le développement. Loin de lui les aspirations aux armements, car il mobilise toutes ses ressources, bien limitées d'ailleurs, pour assurer à son peuple les droits fondamentaux à la vie, à une meilleure nutrition, à une meilleure santé et à l'éducation.

N'a-t-il pas centré son quatrième plan quinquennal de développement économique et social sur l'autosuffisance alimentaire afin d'assurer toujours davantage à son peuple paix et sécurité? Paix et sécurité à l'intérieur, paix et sécurité à nos frontières, dans notre sous-région et sur notre continent; paix et sécurité dans le monde, voilà nos préoccupations de tous les instants car la paix conditionne et favorise nos efforts de développement.

Pour mon pays, la paix et la sécurité ne sont pas le résultat d'un surarmement pour se faire craindre, se faire respecter de ses semblables, pour être qualifié de puissance militaire, mais plutôt de la confiance mutuellement partagée avec les voisins, avec nos semblables; bref, avec tous les partenaires, tant internes qu'externes. C'est donc dire que la course aux armements de plus en plus sophistiquée nucléaire, radiologique, chimique, biologique, classique – et que ne citerais-je encore – constitue une menace sérieuse pour l'humanité entière au lieu de lui assurer la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, l'humanité est comme assise sur un chaudron bouillonnant pouvant s'ouvrir d'un moment à l'autre en semant la destruction et la désolation et l'anéantir à jamais. Nous croyons que l'homme qui a pu inventer tous ces instruments d'anéantissement sophistiqués sera assez sage pour ne jamais en abuser, et c'est ici que le désarmement général et total trouve sa pleine justification, d'autant que les fonds qui seraient ainsi dégagés seraient utilisés à des fins pacifiques de développement.

La République rwandaise, traditionnellement, est fermement attachée à la paix et au règlement pacifique des différends et soutient toute initiative qui vise l'accélération du processus de désarmement général et complet. Par contre, elle s'oppose à tout acte qui rendrait plus difficile et plus long le processus de désarmement de notre planète et augmenterait ainsi les causes de recours à la menace ou à l'emploi de la force, à l'utilisation des arsenaux d'armements existants, à l'occupation de territoires par des armées étrangères.

Ainsi, s'agissant du désarmement nucléaire, ma délégation garde beaucoup d'espoir dans l'accord de principe entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la conclusion d'un traité visant à éliminer leurs missiles de courte et de moyenne portée. Elle espère que les négociations qui continuent entre les deux pays aboutiront d'ici à la fin de l'année à la signature d'un accord concret dont l'application suivrait immédiatement. Naturellement, seule une catégorie d'armement est concernée, l'armement nucléaire, et dans ce type une minorité

d'armes nucléaires. Mais le plus important est que ce pas vers la confiance mutuelle soit fait. Il pourra constituer un précédent et une amorce à la conclusion d'autres accords visant ce type d'armements.

Si ma délégation qarde l'espoir dans les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, elle est par contre inquiète de ce que certains Etats s'orientent vers l'acquisition des armements nucléaires, contribuant ainsi encore à la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Aussi mon pays soutient-il sans équivoque la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en Asie du Sud, dans l'océan Indien, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et en Afrique. Mais il importe d'abord de commencer par éliminer de ces régions les armes nucléaires qui s'y trouvent, les pays concernés acceptant à cet effet notamment de soumettre leurs installations nucléaires à des mesures de vérification internationales, soit celles prévues par l'Agence internationale de l'énergie atomique, soit celles applicables au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il revient aux Nations Unies et à la communauté internationale de n'épargner aucun effort pour amener les Etats récalcitrants à se conformer aux résolutions internationales pertinentes et à permettre le contrôle <u>ad hoc</u>.

Concernant l'Afrique du Sud, alors que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, lors de leur première session ordinaire en 1964, ont adopté une déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, nous constatons avec une profonde inquiétude que l'Etat d'apartheid d'Afrique du Sud devient un Etat nucléaire. Cette situation est d'autant plus préccupante que l'Afrique du Sud constitue véritablement une menace pour la paix et pour la sécurité, non seulement pour les pays de la ligne de front et pour toute l'Afrique, mais également pour le monde entier.

Aussi ma délégation se joint-elle aux autres pour demander que l'Assemblée générale adopte des mesures concrètes et immédiates quant à la dénucléarisation de l'Afrique et à la sauvegarde de toute zone dont les ressortissants demandent qu'elle soit exempte d'armes nucléaires.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, chacun devrait avoir à l'esprit qu'il constitue le patrimoine commun de tous les peuples et, à ce titre, il devrait être utilisé à des fins fondamentalement pacifiques pour promouvoir le développement scientifique, technologique, économique et social de toutes les nations de l'humanité entière. Ainsi, faudrait-il éviter à tout prix de transposer la course aux armements qui fait rage sur la terre, sur les océans et dans

#### M. Rukashaza (Rwanda)

l'atmosphère à l'espace extra-atmosphérique. Mon pays est d'avis et soutient que l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent être effectués dans l'intérêt de la promotion de la paix, de la sécurité, de la compréhension entre les nations et de la coopération internationale pour le mieux-être de tous les peuples.

L'histoire de l'humanité est en somme l'histoire des conflits armés des peuples luttant chacun pour la domination d'un autre ou d'un groupe d'autres peuples. Le bilan de ces conflits, c'est-à-dire les pertes en vies humaines et en infrastructure, les pertes d'ordre écologique, augmente d'une façon monstrueuse avec le perfectionnement des armements. Les deux guerres mondiales sont encore fraîches dans la mémoire de l'humanité. Et pourtant, que de conflits sanglants dans divers coins du monde avec l'utilisation d'armements classiques, modernes, coûteux qui grèvent les maigres budgets de tant de pays du tiers monde. Tandis que les grandes puissances dépensent des sommes colossales pour développer des arsenaux militaires de toute sorte, que de misères dans le monde : des hommes meurent de faim, vivent sans abri, d'autres n'ont ni droit aux soins de santé élémentaires, ni droit à l'éducation; et pourtant, cette misère dans laquelle végètent presque les deux tiers de la population mondiale constitue une menace très sérieuse à la paix et à la sécurité que ne saurons combattre les armements, si sophistiqués soient-ils.

Ici, ma délégation saisit l'occasion pour apprécier à leur juste valeur les résultats encourageants de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement puisque cette relation a été bien mise en évidence par les Etats participant à cette conférence.

Dans son discours à la tribune des Nations Unies en septembre dernier, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République rwandaise a exprimé son appréciation et ses attentes des résultats de cette conférence en ces termes :

"En écho aux conclusions retenues au terme des travaux de cette conférence, la délégation rwandaise garde l'espoir que des dispositions concrètes pourront être définies pour conjurer les menaces que le surarmement fait peser sur l'humanité et opérer les transferts que rendent possibles les conquêtes spectaculaires de la science et que dicte la prise de conscience de la corrélation établie par essence entre le désarmement et le développement, entre les impératifs de la sécurité et les attentes des peuples en quête de progrès et de prospérité." (A/42/PV.9, p. 37)

Les débats se tiennent à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce devrait être l'occasion pour nos travaux d'être le plus concret possible, aux fins de contribuer à une meilleure préparation de cette session, et ce faisant, à sa réussite. Ma délégation est fermement convaincue que cette troisième session contribuera, en formulant des mesures concrètes et pratiques appropriées, à accélérer les négociations en cours, et permettra d'en lancer de nouvelles qui porteront sur la totalité des questions de désarmement, l'amélioration du climat de détente et de confiance dans le monde, à la mise en place d'un système général de paix et de sécurité, et enfin au renforcement de la coopération internationale pour un meilleur mieux-être de tous les peuples, tout en respectant l'indépendance nationale de chacun.

Je m'en voudrais de terminer mon intervention sans louer, d'une façon particulière, les efforts que déploient les Nations Unies, dans le domaine du désarmement. Comme je l'ai dit en commençant, les problèmes liés au désarmement sont complexes, multiformes. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est attelée dès la création de l'Organisation Nations Unies, à rechercher des solutions acceptables par toutes les parties. Nous l'exhortons à continuer sans relâche, notamment par le canal de ses organes, s'occupant du désarmement, à mener des négociations pour trouver rapidement des solutions concrètes pour atteindre l'objectif de désarmement général et complet.

M. MARTYNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe): Cela fait déjà plusieurs années que la RSS de Biélorussie s'intéresse tout particulièrement à la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive ou de nouveaux systèmes de tels armements, et déploie des efforts pour que des progrès soient accomplis dans ce domaine. Notre délégation dans son intervention d'aujourd'hui a l'intention de traiter ce problème.

En 1948, la Commission des Nations Unies pour les armes classiques, a fait savoir au Conseil de sécurité, qu'à son avis :

"... Les armes de destruction massive doivent être définies comme comprenant les armes explosives atomiques, le matériel radioactif militaire, les armes létales chimiques et biologiques, ainsi que tous les autres types d'armements qui pourraient être mis au point dans l'avenir et qui auraient des caractéristiques comparables de par leurs conséquences destructives à celles de la bombe atomique ou d'autres armes susmentionnées."

Ainsi, l'apparition possible de nouveaux types d'armes de destruction massive était déjà considérée comme une réalité par la communauté internationale il y a 40 ans. Les décennies écoulées n'ont pas mené à la mise au point de ces nouveaux types d'armes, et cela est sans nul doute encourageant. Par ailleurs, l'évolution de la situation dans le monde fait que l'humanité envisage à présent la possibilité d'un progrès scientifique et technique non seulement avec l'espoir accru d'assister à des résultats favorables et nouveaux, mais aussi avec une préoccupation croissante, vu les nouvelles découvertes et réalisations qui pourraient entraîner des périls sans précédent pour la survie de l'humanité. L'apparition possible de nouveaux types d'armes de destruction massive est l'un des graves aspects de ce péril. La tendance à l'augmentation des ressources matérielles et intellectuelles consacrées à la recherche et au développement militaires montre que cette menace est réelle, et qu'on ne peut pas simplement fermer les yeux sur elle. En même temps, le monde ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer son développement et répondre aux besoins fondamentaux de la population dans de nombreux pays parmi les moins développés.\*

D'après des données du rapport annuel, pour 1987, de l'Institut international de recherches pour l'apaix de Stockholm (SIPRI), les dépenses effectuées pour la recherche et le développement militaires ont augmenté rapidement dans les années 80, et le niveau de 1986 a dépassé le niveau des dépenses de 1980 de 30%. S'agissant des conséquences de ces dépenses, le rapport conclut qu'il est peu probable que ces efforts aient renforcé la sécurité.

Bien entendu, l'élaboration d'une sécurité fiable doit suivre la voie de l'élimination et non pas celle de la fabrication d'armements. L'option scientifique et technique, dont relève aussi la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, ne mène pas au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Dans le labyrinthe des réalités stratégiques actuelles, ce n'est pas seulement un couloir se terminant en cul-de-sac, mais un raccourci vers la catastrophe. La sécurité future authentique dépend des décisions politiques. Un programme de garantie de la sécurité grâce au désarmement, et surtout à l'élimination complète des armes nucléaires et autres types d'armes de

<sup>\*</sup> M. Nashashibi (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

destruction massive, reçoit un appui toujours croissant. Des progrès importants sont apparus ou apparaissent pour ce qui est de quelques types d'armes de destruction massive qui faisaient partie de la définition de 1948. Dans ces circonstances, l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux systèmes de telles armes est particulièrement opportune.

A un moment où l'on fait des efforts intensifs pour éliminer les armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et radiologiques, il serait évidemment déraisonnable de laisser la porte ouverte à l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Cette considération est d'autant plus justifiée que la grande majorité des Etats cherchent à édifier un monde non nucléaire et non violent.

En outre, on peut envisager une situation où, en dépit des progrès vers un niveau toujours plus bas et, finalement, un niveau zéro dans les types existants d'armes de destruct on massive, pourrait apparaître, à la suite d'une découverte scientifique, l'intention dangereuse de modifier radicalement l'équilible stratégique militaire par l'acquisition de nouveaux types d'armes de destruction massive, qui ne serait pas accessibles aux autres parties, du moins pendant quelque temps.

En outre, la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive peut sembler "justifiée" d'un point de vue militaire si ces armes s'avèrent moins coûteuses, si elles atteignent mieux leur cible et si elles sont capables de détruire les forces ennemies en entraînant des conséquences moindres et moins durables que les armes nucléaires. Le dernier de ces facteurs peut entraîner un abaissement du seuil de déclenchement d'une querre menée avec des armes de destruction massive.

Faisant le point des conséquences négatives possibles et prévisibles de la création de nouveaux types d'armes de destruction massive, il convient de citer parmi elles la brutale déstabilisation de la situation militaire stratégique, l'abaissement du seuil d'un conflit militaire global, une nouvelle impulsion de la course aux armements, des difficultés dans la vérification du désarmement et l'élargissement de l'écart entre le développement de la technologie militaire, d'une part, et les efforts internationaux destirés à éliminer les armements, d'autre part.

Ces différentes considérations apportent, semble-t-il, une réponse à la question qu'on entend parfois : dans quelle mesure le problème de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive est-il d'actualité?

Notre délégation constate avec satisfaction qu'un grand nombre d'Etats prennent de plus en plus conscience de la nécessité et de l'urgence de résoudre ce problème, qui, pour la première fois, a été soulevé aux Nations Unies par les Etats socialistes. Plus particulièrement, la Déclaration de New Delhi sur les principes d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent, adoptée à la fin de 1986 par l'Inde et l'URSS, prévoit l'interdiction de la création de nouveaux types d'armes de destruction massive en tant que l'une des mesures concrètes de désarmement qui s'imposent d'urgence.

Les délégations de l'Argentine et de l'Egypte ont spécifié que l'Assemblée générale lors de sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement examinerait attentivement la question des applications militaires des progrès de la science et de la technique et plus particulièrement la création de nouveaux types d'armes de destruction massive.

La communauté internationale dispose déjà de bases solides dans ce domaine. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement fait observer qu'il est indispensable d'éviter une course aux armements qualitative et que les réalisations de la science et de la technique ne doivent être utilisées qu'à des fins pacifiques. Ce document indique que

"... des mesures efficaces devraient être prises pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive fondés sur de nouveaux principes et progrès scientifiques." (A/S-10/2, par. 77)

Certaines des résolutions de l'Assemblée générale, dont plusieurs adoptées sur l'initiative de la délégation de la RSS de Biélorussie, proposent des méthodes possibles pour résoudre les problèmes exposés dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous saisissons cette occasion pour remercier les nombreuses délégations qui se sont portées coauteurs des résolutions et à toutes celles qui les ont appuyées.

La délégation de la RSS de Biélorussie est convaincue que la prévention est l'approche la plus efficace et la plus concrète pour l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive. En effet, l'histoire du désarmement nous enseigne dans ce domaine qu'il est beaucoup plus simple d'interdire différents types d'armes de manière concrète avant qu'elles ne deviennent partie intégrante des arsenaux militaires. Si nous devons progresser, il faut conférer aux travaux sur la prévention de l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive un caractère plus concret et plus sérieux, et pour y parvenir il convient d'assurer un contrôle constant de l'évolution de la situation dans ce domaine pour qu'il soit possible de soulever au bon moment la question de l'ouverture de négociations sur l'interdiction de ces différents types d'armes.

La République socialiste soviétique de Biélorussie estime que la Conférence du désarmement, organe multilatéral de négociations sur le désarmement, est l'instance la plus appropriée pour de tels travaux. Nous pensons que la Conférence du désarmement pourrait effectuer ce genre de contrôle en ayant recours à l'assistance

d'experts. Elle pourrait également, quand besoin serait, présenter des recommandations sur des négociations concrètes sur l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive. Mais cela en soi serait insuffisant. Pour éviter qu'apparaisse un nouveau type d'armes de destruction massive dans les arsenaux nucléaires, tous les Etats devraient, à notre avis, dès l'identification d'un nouveau type d'arme de destruction massive, renoncer sans délai à sa mise au point concrète et entamer des négociations en vue de son interdiction.

Enfin, il serait logique que tous les Etats, s'inspirant du désir de renforcer la sécurité, s'abstiennent de tout acte qui pourrait mener à l'apparition de nouveux types d'armes de destruction massive ou de nouveaux systèmes de ces armes.

La délégation de la RSS de Biélorussie mène en ce moment des consultations auprès d'un grand nombre de délégations sur le projet de résolution qu'elle a présenté, avec plusieurs auteurs, sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive. Dans ce projet de résolution, nous tenons compte des considérations exprimées par d'autres délégations les années précédentes. Nous espérons réaliser un large accord entre les Etats sur les mesures que nous avons soulignées. C'est grâce aux efforts conjoints de tous les Etats que nous pourrons régler ce grave problème.

En conclusion, nous exprimons l'espoir que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale apportera une contribution capitale à la prévention de l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive, facilitant ainsi le progrès vers un monde non nucléaire et non violent.

M. MEISZTER (Hongrie) (interprétation de l'anglais): Je voudrais aujourd'hui faire une déclaration sur la question des armes radiologiques. Les efforts tentés pour interdire les armes radiologiques ne datent pas d'hier. Dès 1948, une instance des Nations Unies, la Commission des armes de type classique, dans la résolution du 12 août 1948, identifiait les armes de destruction massive comme étant les armes nucléaires chimiques (bactériologiques) et radiologiques. Depuis lors, la communauté internationale, sous une forme ou une autre, s'est attachée à interdire les armes radiologiques, quelquefois avec d'autres types d'armes.

Les négociations multilatérales sur leur interdiction totale sont entrées dans une phase plus intensive en 1979. Cette année-là, la Conférence du désarmement, alors Comité du désarmement, incluait comme point séparé de son ordre du jour la

question des armes radiologiques dans un contexte plus large de nouveaux types d'armes de destruction massive. Depuis 1980, cette question a fait l'objet de discussions dans un groupe spécial et depuis 1984, un comité spécial de la Conférence du désarmement a été mis en place chaque année pour négocier la question. Mil neuf cent quatre-vingt est une année importante pour une autre raison également : c'est à ce moment-là que l'idée de l'interdiction d'attaques délibérées contre des installations nucléaires a été présentée et ajoutée à la question initiale. Ainsi, la tâche de la Conférence du désarmement a consisté depuis à tenir des négociations pour mettre au point un traité ou des traités interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques - ce que nous appelons "voie A", ou armes radiologiques dans le sens traditionnel du terme - et sur l'interdiction de toutes les attaques contre des installations nucléaires - que nous appelons "voie B".

Je souhaite souliquer que l'on reconnaît généralement que les deux questions - interdiction des armes radiologiques traditionnelles et interdiction des attaques contre des installations nucléaires - sont des questions importantes qu'il faut résoudre, et que la Conférence du désarmement était la tribune appropriée pour en connaître.

Le fait que nous soyons saisis de ces deux questions distinctes mais liées d'une certaine façon a conféré dès le départ un rôle important au problème de la méthode. Théoriquement, il y a deux possibilités : l'approche dite unitaire qui tente de formuler les éléments d'un traité couvrant les deux questions avec des groupes de travail répartis en fonction des éléments principaux du traité, ou l'approche dite à deux volets avec des groupes de travail spéciaux pour chacune des deux questions et essayant de formuler les éléments de deux traités séparés. La méthode de travail a une importance toute particulière, on le comprendra, et a fait l'objet de longs débats.

Cette phase préliminaire aux négociations n'a pu être évitée cette année non plus. Les délégations à la Conférence du désarmement ont fait preuve de beaucoup de souplesse et ont choisi la deuxième méthode. En conséquence, nul ne s'est opposé à la nouvelle structure des négociations par le biais d'une séparation appropriée des "voies" A et B.

#### M. Meiszter (Hongrie)

Par conséquent, cette question de l'interdiction des armes radiologiques au sens propre du terme et l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires a été examinée séparément au sein de deux groupes de contact sous la direction d'un coordonnateur dans chaque groupe. Les délégations du Japon et de l'Indonésie ont accepté le rôle de coordonnateurs. Je voudrais maintenant remercier les deux coordonnateurs, M. Hadi Wayarabi, de l'Indonésie, et M. Sadaaki Numata, du Japon, pour leur travail dévoué et très compétent.

Nous sommes bien sûr conscients qu'en choisissant cette méthode de travail le Comité spécial, après avoir essayé la démarche soi-disant unitaire trois années de suite, est revenu, en fait, à sa position du début des années 80, c'est-à-dire la démarche à deux voies. Je m'empresse d'ajouter que nous avons en même temps fait de notre mieux pour sauvegarder les contributions intellectuelles et professionnelles à la cause, telles qu'effectuées durant les années de la démarche unitaire.

Cette fois-ci, nous voulions déterminer s'il y avait une meilleure possibilité d'identifier et, dans la mesure du possible, de formuler avec précision les positions de différentes délégations lorsque le processus de formulation n'est pas surchargé ou trop compliqué du fait de la relation complexe entre les deux questions.

A cet égard, le Comité spécial a manifesté un réalisme considérable. Il ne cherchait pas vainement à formuler des positions acceptables pour tous au cours de cet exercice. Au contraire, il s'est attaché à faire un bilan le plus complet possible des positions existantes. Ce fut là une tentative couronnée de succès, même si nous savons que personne ne peut s'en contenter. Qu'avons-nous donc pu réaliser au cours de la session de cette année?

Nous avons réussi à déterminer les éléments possibles pour les deux conventions. Nous avons encore réussi à rédiger des éléments de traité et des solutions de rechange lorsque des divergences se manifestaient. Les délégations trouveront les résultats de ce travail dans les annexes I et II, respectivement, du rapport du Comité spécial sur les armes radiologiques sous les titres "Eléments possibles d'une convention sur l'interdiction des armes radiologiques" et "Eléments possibles concernant l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires". Ces deux annexes sont remplies de variantes et chaque formulation

alternative arbore un astérisque ou une numérotation spéciale soulignant l'existence d'autres opinions divergentes. Cela a-t-il été un exercice futile? Je ne crois pas.

Selon notre jugement modéré, les deux groupes de contact, sous la direction éclairée de leurs coordonnateurs, sont arrivés à exposer clairement leur point de vue et tous les éléments de solution possibles. Ils ont ainsi jeté les bases solides d'une réflexion intersessionnelle et établi un bon point de départ pour la session de 1988 de la Conférence du désarmement.

Sur cette base, j'ai l'honneur de présenter, au nom des délégations de la Suède, du Japon et de l'Indonésie, et au nom de ma propre délégation, le projet de résolution A/C.1/42/L.5, intitulé "Désarmement général et complet : interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques". Dans ce texte, l'Assemblée :

"Prend acte de la partie du rapport de la Conférence du désarmement sur sa session de 1987 relative à la question des armes radiologiques," et spécialement

"[...] de la recommandation de la Conférence du désarmement tendant à ce que le Comité spécial des armes radiologiques soit reconstitué au début de sa session de 1988.

"Prie la Conférence du désarmement de poursuivre ses négociations sur la question en vue de mener à bien ses travaux sans tarder, en tenant compte de toutes les propositions qui lui ont été soumises à cette fin et en s'inspirant des annexes à son rapport pour orienter ses travaux futurs, dont les résultats seront à présenter à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session;"

Enfin, elle

"Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session la question intitulée "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques."

Nous espérons que le projet de résolution ralliera un large appui des délégations de la Première Commission et qu'il sera adopté par consensus.

M. IDULE-AMOKO (Ouganda) (interprétation de l'anglais): Nous prenons la parole en considérant que c'est un grand honneur pour nous, non seulement, Monsieur le Président, parce que vous êtes un diplomate accompli, mais aussi parce que vous venez d'un pays frère qui entretient des rapports historiques, géographiques et

culturels très étroits avec le mien. Votre présidence enrichira sans aucun doute les débats de la Commission.

Il y a une semaine aujourd'hui, mon président et Chef d'Etat, M. Yoweri Museveni, à l'Assemblée générale, a lancé le défi suivant à la communauté internationale:

"Comment allons-nous entrer dans le XXIe siècle? Allons-nous y entrer sur une planète dont les découvertes scientifiques et les valeurs spirituelles nous auront offert l'objectif de la survie? Ou allons-nous y entrer prêts à utiliser la technologie de l'ère spatiale pour préparer l'anéantissement de la vie sur notre planète?

Pour ce qui est d'autres campagnes internationales de paix qui refusent de tenir dûment compte des conditions sociales dans lesquelles vivent les peuples, mon chef d'Etat a averti que :

"[...] un attachement plus fondamental à l'égard de l'amélioration de nos conditions socio-économiques est l'impératif premier de notre époque. Un homme qui a faim bénéficie d'une vie complète; un homme malade n'est pas un être humain complet en soi. [Il est impossible] de garantir la dignité de l'homme à des gens qui connaissent la misère, la maladie, l'ignorance et l'arriération économique. Dans ces conditions, de tels efforts ne s'attaqueraient pas directement aux véritables problèmes des droits de l'homme qui, ainsi que je l'ai dit, sont nés du sous-développement."

(A/42.PV.45, p. 7)

Il nous semble par conséquent que voir la sécurité seulement en termes militaires est une véritable perversion morale. Selon une nouvelle pensée qui gagne du terrain, on ne peut être en sécurité que dans un environnement social et économique accueillant. La sécurité d'une personne ou, par le fait même, d'une nation, ne peut se mesurer uniquement par la possession d'instruments perfectionnés de mort et de destruction. Partant de cette hypothèse, nous envisageons la question de la sécurité sous ses aspects globaux. Les conceptions de la sécurité qui ne portent pas sur les impératifs sociaux et économiques de l'époque sont vaines. C'est pour cela que nous devons rejeter les doctrines militaires et stratégiques anachroniques qui attisent la course aux armements, sèment les germes de la discorde internationale et mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Lorsque la Conférence sur la relation entre le désarmement et le

#### M. Idule-Amoko (Ouganda)

développement s'est réunie en août dernier, nous espérions avec ferveur que des plans concrets seraient établis pour nous permettre d'accomplir l'objectif de la sécurité nationale et internationale au niveau universel. Nous sommes profondément troublés de voir que, même si le rapport entre désarmement et développement a été reconnu, le projet de création d'un fonds, qui aurait été une conséquence tangible du processus de désarmement, n'a pas été bien accueilli. Nous espérons que cette question sera l'un des soucis de la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement.

Parmi les nombreux rapports que nous devons examiner durant la présente session, figure le rapport sur la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conférence qui s'est tenue à Genève en mars et avril derniers. Comme on le sait, les participants à cette conférence n'ont pu se mettre d'accord sur des principes universellement acceptables de coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il s'agit là encore d'un nouvel exemple flagrant de cas où les efforts destinés à promouvoir la coopération et l'harmonie internationales sont battus en brèche par une minorité qui refuse à la majorité les bienfaits du développement technologique.

Il va sans dire que les pays développés, comme les pays en développement, pourraient tirer profit des progrès des techniques nucléaires. Bien que de petits pays comme l'Ouganda ne puissent se permettre d'acquérir des installations nucléaires, il n'en reste pas moins que nous pourrions utiliser la science nucléaire dans les domaines agricole, vétérinaire, hydrologique, médical et autres. C'est la raison pour laquelle l'Ouganda a prié instamment les Nations Unies, par le biais de leurs organes spécialisés, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en particulier, d'aider l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à organiser un collogue sur la science nucléaire au service de la paix et du développement en Afrique. Nous ne pensons pas que les bienfaits du développement technique doivent être réservés à quelques privilégiés. Nous restons assez perplexes en constatant que des critères douteux sont utilisés pour déterminer qui mérite de recevoir une technologie nucléaire et qui ne le mérite pas.

Un exemple tragique de cet état de choses est la coopération nucléaire qui s'est établie entre le régime raciste de Pretoria et certains membres de l'Organisation. Une telle pratique doit être universellement dénoncée. Nous avons déjà dit, et nous le rappelons aujourd'hui, que l'apartheid est un crime contre l'humanité et constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous partageons pleinement les nombreux appels lancés en Commission afin que les négociations et les débats soient empreints de réalisme. Un des résultats les plus pertinents de ces appels tient dans l'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs forces nucléaires

#### M. Idule-Amoko (Ouganda)

intermédiaires. Nous espérons ardemment que cet accord de principe marquera le début d'un processus de plus large ampleur dans les négociations sur le désarmement. Il faut espérer qu'un accord prochain permettra de conclure un traité global sur les essais nucléaires, l'interdiction des armes chimiques et la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique afin de parvenir à un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, et compte dûment tenu du rôle clef des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

M. JAEGER (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne à propos du point 62, c), de notre ordre du jour, intitulé "Désarmement en ce qui concerne les armes classiques : rapport de la Commission du désarmement".

Alors que la réduction des armes nucléaires reste, pour les pays au nom desquels je prends la parole, une des priorités majeures, les Douze ont toujours souligné que le désarmement en ce qui concerne les armes classiques faisait partie intégrante essentielle du processus général de désarmement. Nous sommes donc heureux que se répande très largement dans la communauté internationale le sentiment qu'il est essentiel d'aboutir à des résultats concrets dans le domaine de la limitation des armes classiques et du désarmement conventionnel. Ce point de vue a clairement été illustré en commission, si j'en juge par les déclarations faites par un grand nombre de pays sur ce sujet et par le nombre des projets de résolution qui ont été présentés.

Les Douze estiment que l'objectif du processus de désarmement en ce qui concerne les armes classiques doit être de rechercher des accords sur un contrôle des armements qui soit effectivement vérifiable, de façon à parvenir à un équilibre des forces plus sûr et plus stable au niveau le plus bas possible.

Ce sont les armes classiques qui ont causé la perte de plusieurs millions de vies humaines à travers le monde. Du fait de la prolifération des armes classiques sur une base globale, et des perfectionnements techniques apportés dans ce domaine, la puissance dévastatrice de ces armes dépasse maintenant tout ce que le monde a connu dans le domaine des armes classiques. En outre, les dépenses consacrées aux armements classiques constituent un fardeau économique très lourd pour beaucoup de pays. Dans la mesure où près de 90 % de toutes les dépenses militaires vont aux forces et aux armements classiques, non seulement les grandes puissances mais également tous les Etats du monde doivent s'engager dans le processus du

désarmement en ce qui concerne les armes classiques en vue de dégager les sommes indispensables pour faire face aux problèmes économiques et sociaux du monde.

Les efforts entrepris pour aboutir au désarmement en ce qui concerne les armes classiques doivent être poursuivis aux niveaux global et régional. Une approche à ce dernier niveau pourrait bien être la plus pratique pour réaliser des progrès dans un avenir proche. A cet égard, nous appuyons le projet de résolution sur le désarmement régional présenté par certains membres des Douze.

Le document adopté à Stockholm, en septembre 1986, par la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement a été une contribution majeure à l'instauration de la confiance entre les Etats. Les mesures concrètes d'instauration de confiance et de sécurité contenues dans ce document représentent une contribution importante à la sécurité en Europe aussi bien qu'à la paix et à la sécurité internationales dans le monde entier. Nous espérons voir davantage de progrès dans ce domaine.

Le désarmement en ce qui concerne les armes classiques est particulièrement important en Europe dans la mesure où cette zone géographique compte la plus forte concentration de forces armées du monde. Les Douze attachent la plus grande importance à prendre d'autres mesures pour encourager la stabilité par l'instauration en Europe d'un équilibre plus stable et plus sûr des armes classiques à un niveau plus bas. Nous appuyons le projet de proposition présenté par les Etats membres des Douze sur les mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité ainsi que sur le désarmement en ce qui concerne les armes classiques.

A la demande de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement a examiné la question du désarmement en ce qui concerne les armes classiques lors de sa session de 1987. Nous avons pris acte avec satisfaction du rapport du président de la Commission du désarmement sur l'examen de fond de la question du désarmement en ce qui concerne les armes classiques. Les Douze ont participé activement au débat sur ce point au sein du groupe de travail présidé par un membre des Douze. Bien qu'aucune conclusion définitive n'ait été adoptée, nous considérons que le rapport du groupe de travail constitue une base solide pour les négociations qui auront lieu lors de la réunion que la Commission tiendra l'année prochaine. Nous appuyons le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/42/L.12, qui a été présenté par un Etat membre des Douze sur cette question.

#### M. Jaeger (Danemark)

En matière de désarmement en ce qui concerne les armes classiques, comme dans d'autres domaines du désarmement, une information accrue, de même que l'ouverture et la transparence sont des conditions préalables pour aboutir à des accords sur la réduction des forces armées. Les Douze se sont constantent prononcés en faveur d'un courant plus libre et plus ouvert d'informations objectives sur les questions militaires. La nécessité de la transparence et de l'ouverture, de même que le besoin de disposer de données fiables figurent dans le projet de résolution A/C.1/42/L.22 que certains membres des Douze ont présenté et que nous soutenons bien évidemment.

Les Douze notent avec intérêt les projets de résolution présentés par d'autres Etats, y compris ceux présentés par la Chine et le Pérou, que nous examinons attentivement et de façon constructive.

S'agissant de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous pensons qu'elle doit fournir la possibilité d'élargir le consensus quant au désarmement classique compte tenu des événements des dernières années dans ce domaine.

Aujourd'hui, je prends aussi la parole au nom des douze Etats membres de la Communauté européenne afin de faire quelques observations sur le point 60 de l'ordre du jour intitulé "Réduction des budgets militaires".

Les Douze ont toujours appuyé activement les efforts en vue de la conclusion d'accords internationaux sur des mesures efficaces de désarmement susceptibles de réduire les budgets militaires. Ces accords pourraient aboutir à des mesures concrètes de limitation et de réduction des armements et au renforcement de la sécurité au plus bas niveau possible de la capacité militaire.

Les dépenses militaires globales engloutissent une part énorme des ressources humaines, financières et techniques du monde, et des réductions véritables des dépenses militaires pourraient avoir des effets avantageux d'une portée considérable sur les conditions nationales, sociales et économiques de tous les pays.

Etant donné que les budgets militaires constituent un lourd fardeau pour les économics de tous les pays, il est évident que les gouvernements des pays industrialisés, comme des pays en développement, devraient avoir un profond intérêt mutuel à réduire leurs lourdes dépenses militaires sans diminuer leur sécurité et, ce faisant, à accroître les ressources nationales et financières consacrées à un certain nombre de besoins humanitaires pressants. Lors de la récente Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement, on a également examiné les avantages qui découleraient de la réduction des budgets militaires.

Depuis plusieurs années, les Douze soulignent la nécessité de créer des méthodes convenues pour mesurer et comparer les dépenses militaires. La cransparence et la comparabilité sont des conditions préalables au début de négociations sur les accords de réduction des dépenses militaires.

Une mesure importante dans ce sens a été la recommandation faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/142 B, qui prévoit un système général et

régulier de publication internationale des dépenses militaires dans le cadre duquel les Etats Membres font rapport au Secrétaire général sur leurs dépenses militaires. L'instrument de publication des dépenses militaires s'est révélé un premier pas important permettant à tous les Etats Membres, qui ont des sytèmes budgétaires différents, de fournir des données utiles sur leurs dépenses militaires, et contribuant ainsi à une plus grande transparence dans ce domaine. Par conséquent, nous prions instamment les autres pays, et notamment les pays où les renseignements sur les budgets militaires, ne sont pas communiqués officiellement, d'utiliser le système de publication des Nations Unies.

Les Nations Unies doivent jouer un rôle clef pour encourager les négociations sur les mesures de désarmement qui pourraient aboutir à la réduction des dépenses militaires. Tous les Etats Membres doivent donc coopérer avec l'Organisation en vue de traiter et de régler le problèmes relatifs à ce processus. En fournissant au Secrétaire général les renseignements sur leurs dépenses militaires, les Etats Membres aideront l'Organisation à s'acquitter de sa tâche dans ce domaine.

Depuis 1980, la Commission du désarmement a examiné les principes qui devraient régir les activités des Etats en matière de gel et de réduction des budgets militaires. Nous déplorons qu'à la session de cette année de la Commission du désarmement on n'ait pu enregistrer que des progrès très limités. L'élan acquis lors de la précédente session n'a donc pas été maintenu. Les Douze espèrent toutefois que la Commission du désarmement, à sa session de 1988, seront en mesure de parachever l'élaboration des principes et de résoudre les questions en suspens concernant les principes vitaux de transparence et de comparabilité. La réduction des budgets militaires devrait également être examinée à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les Douze espèrent que les résultats des travaux de la Commission sur cette question sauront refléter ce point de vue.

M. RAMOS BUSTOS (Honduras) (interprétation de l'espagnol): Monsieur le président, étant donné que c'est la première intervention de ma délégation, j'aimerais m'associer aux nombreuses félicitations fraternelles qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre compétence assureront la bonne conduite de nos travaux. J'adresse également les mêmes félicitations aux autres membres du Bureau.

Bien que j'aie l'intention d'intervenir concrètement plus tard dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour, qu'il me soit permis de faire quelques brèves observations sur un sujet auquel mon pays attache beaucoup d'importance dans le cadre des négociations sur le maintien de la paix et de la sécurité dans toutes les régions du monde. Consciente et préoccupée du climat de crainte créé par l'action irréfléchie et constante de membres de la communauté internationale qui fabriquent et perfectionnent les armements nucléaires et classiques ainsi que d'autres armes dévastatrices, la délégation du Honduras a écouté avec beaucoup d'intérêt le débat qui a révélé la situation cruciale dans laquelle se trouve le monde, en espérant que ceux qui possèdent des armes de destruction entendront l'appel anxieux et dramatique de toutes les nations, notamment celles qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Les puissances nucléaires ont une énorme responsabilité à l'égard du genre humain. On a déjà largement reconnu que le recours aux armements nucléaires pourrait avoir des conséquences fatales, et cette menace constante est suspendue au-dessus de l'humanité comme une épée de Damoclès, car le recours à ces armes risque d'aboutir tragiquement à l'anéantissement de tout signe de vie sur notre planète.

On a cherché à justifier la terrible escalade de la création, de la fabrication et la mise au point de ces armes en invoquant des raisons de sécurité dans le cadre intrinsèque des relations politico-militaires de caractère bipolaire. Néanmoins, ces rélations, au lieu de devenir plus sûres et stables, ont accru le climat de méfiance et nous ont menés inexorablement au bord de la catastrophe.

Il est donc paradoxal que, en même temps que s'offrent de nouvelles possibilités au désarmement nucléaire du fait de l'accord de principe intervenu entre les superpuissances en septembre dernier sur la conclusion rapide d'un traité visant la réduction de ces armements, on continue d'essayer, sur une échelle et à un niveau jamais connus auparavant, de nouveaux types d'armes de destruction massive. C'est pourquoi il faut de toute urgence entendre les appels répétés de la communauté internationale demandant des mesures concrètes de désarmement.

Le fait que les grandes puissances se sont mises d'accord pour entamer des pourparlers en vue de réduire les niveaux actuels d'armements nucléaires répond à l'espoir de toutes les nations non seulement de faire cesser la course effrénée aux

#### M. Ramos Bustos (Honduras)

armements mais d'avancer sur la voie du désarmement, pour écarter la possibilité d'anéantissement de l'humanité.

Ma délégation se félicite de ces premières démarches et espère qu'elles seront encouragées. Elle espère également que ces Etats feront preuve de bonne volonté pour instaurer un climat de confiance généralisée propice à la conclusion d'un accord effectif en matière de désarmement et à l'adoption de mécanismes de vérification et de contrôle nécessaires pour assurer son application intégrale.

Il faut absolument que la réalité traduise la conscience que nous avons de ce problème. Ce faisant, on évitera que ne s'avère la prédiction de la réunion au sommet, qui s'est tenue à Genève en novembre 1985, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit donc pas être livrée. Il est donc indispensable de poursuivre les négociations en favorisant les possibilités d'accord.

En conséquence, mon pays, en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires, fait siennes les positions contenues dans le rapport présenté par le Comité spécial à la Conférence du désarmement et approuvées par la Commission durant la présente session et qui soulignent entre autres la nécessité d'obtenir sans retard une garantie effective contre le recours ou la menace du recours à ce type d'armements par les pays qui les possèdent.

C'est la moindre des choses à laquelle puissent aspirer des pays comme les nôtres car il faudrait que les superpuissances aboutissent à un désarmement mondial et à l'interdiction de ces types d'armes. Le fait que le Honduras se trouve dans une zone dénucléarisée et ne possède pas de telles armes de destruction ne le met pas pour autant à l'abri des effets dévastateurs d'une éventuelle guerre mondiale. C'est précisément parce que nous sommes sans défense que nous appuyons résolument les pourparlers visant à trouver une formule commune pour surmonter les difficultés qui subsistent. C'est une démarche générale et fondamentale qui doit se traduire dans un instrument international juridique garantissant son exécution.

Il est donc essentiel que les Etats dotés d'armes nucléaires considèrent les préoccupations légitimes et pressantes de nos Etats comme une preuve évidente de la nécessité, en l'absence de progrès, d'instaurer entre nos pays un système de relations fondé sur la compréhension et non sur l'intolérance. Nous espérons que les négociations auront lieu dans ces conditions afin que la position des Etats non dotés d'armes nucléaires soit prise en compte, ce qui faciliterait l'adoption de mesures efficaces en vue d'instaurer la paix mondiale.

En d'autres termes, le climat d'incertitude et de tension qui prévaut en Amérique centrale depuis ces huit dernières années pourrait être complètement modifié. L'accord conclu à Guatemala par les cinq présidents d'Amérique centrale ouvre une nouvelle ère de paix, de liberté, de sécurité et de coopération. Ces éléments sont significatifs et nous espérons que ces premiers pas nous conduiront à une paix stable et durable dans chaque pays d'Amérique centrale et à la création d'un système harmonieux de coopération entre les cinq Etats de la région. Tous les Etats d'Amérique centrale doivent contribuer à cet effort. Nous voulons retrouver notre liberté perdue, relancer le développement actuellement au point mort, restaurer la sécurité sapée et la coopération interrompue. Nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale pour atteindre nos objectifs. Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement a l'intention de faire tout ce à quoi il s'est engagé dans l'accord de Guatemala pour contribuer positivement à la paix sur notre continent.

Le climat qui règne actuellement dans le domaine du désarmement permet d'espérer une amélioration de la situation. Il est donc important de donner une nouvelle impulsion aux négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement pour relancer les débats compte tenu des propositions faites et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il faut que les accusations

fassent place à l'esprit de conciliation et d'entente, notamment de la part de ceux qui tiennent dans une certaine mesure le destin de la planète entre leurs mains. Il n'est pas facile de parvenir à un accord sur une question aussi difficile, mais nous devons cesser de perdre notre temps à réaffirmer notre volonté de négocier sans la traduire dans les faits. Il faut maintenant redoubler d'efforts pour aboutir aux objectifs auxquels aspire la grande majorité des Etats.

A la veille du XXIe siècle, nous devons léguer à la génération à venir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons éliminer le risque d'un holocauste nucléaire et utiliser les ressources naturelles et financières qui continuent d'être gaspillées en armements à d'autres fins plus bénéfiques, permettant ainsi à des centaines de milliers de gens de surmonter les problèmes de la faim, de la misère, de l'analphabétisme et de la crainte d'une intervention armée d'une puissance destructrice; tel doit être notre objectif.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Des délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Avant de leur donner la parole, j'attire l'attention des membres de la Commission sur la décision suivante de l'Assemblée générale :

"Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée.

Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour.

La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes." (Décision 34/401, par. 8 à 10)

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais):

J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour rectifier les faits à la suite de certaines observations faites ce matin par le représentant de l'Union soviétique.

Dans sa déclaration, l'Ambassadeur Nazarkin a cité différentes initiatives prises par l'Union soviétique dans le cadre des négociations sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement. Malheureusement, il a également déploré que le

#### M. Friedersdorf (Etats-Unis)

principal obstacle qui pourrait retarder les pourparlers semble être le désir de certains Etats de gagner du temps pour mettre au point des armes binaires et il a mis en doute la sincérité des intentions de ceux qui reprennent la production d'armes chimiques.

S'il s'agissait seulement d'une nouvelle occasion pour l'Union soviétique de s'arroger sans justification les acquis d'autrui, notre délégation n'interviendrait pas. Le progrès est le progrès et il n'est pas important de savoir qui reçoit les lauriers tant qu'il y a rapprochement des points de vue et progrès dans l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. Mais je ne puis rester passif lorsque la sincérité de la délégation des Etats-Unis est mise en cause.

Dans la déclaration soviétique, les Etats-Unis sont accusés de semer la méfiance et de manquer de sincérité dans les négociations sur les armes chimiques.

La délégation des Etats-Unis rejette ces accusations.

L'Ambassadeur Nazarkin a lié ces affirmations au programme de modernisation des armes binaires prévu par les Etats-Unis. Ce modeste programme d'armes binaires, approuvé à l'issue de délibérations et d'un examen approprié de la part du Gouvernement et du Congrès, est nécessaire pour corriger dans une certaine mesure le déséquilibre qui s'est créé à la suite de l'énorme accumulation en Union soviétique d'armes chimiques qui s'est poursuivie sans relâche jusqu'au début de cette année, lorsque pour la première fois les Soviétiques ont reconnu posséder des armes chimiques, puis ont annoncé qu'ils avaient cessé de les fabriquer.

Les Etats-Unis se sont félicités de cette reconnaissance et de l'annonce de l'arrêt de fabrication, car les Etats-Unis ont cessé unilatéralement toute fabrication d'armes chimiques en 1969 et n'ont produit aucune de ces munitions pendant 18 ans. Au cours des 18 ans qu'a duré le moratoire des Etats-Unis, l'énorme arsenal soviétique est devenu une menace à la sécurité des Etats-Unis et de nos alliés en Europe occidentale. Ce déséquilibre est menaçant et facteur de déstabilisation.

Pendant le long moratoire américain, et alors que l'accumulation soviétique se poursuivait, nous avons continué de négocier de bonne foi une convention sur les armes chimiques à Genève.

Comme on s'en souvient, le Vice-Président Bush a présenté à Genève en 1983, au nom des Etats-Unis, une convention qui contenait de nombreux éléments relatifs à l'inspection et à la vérification rejetés ou refusés par les Soviétiques jusqu'à cette année.

#### M. Friedersdorf (Etats-Unis)

La déclaration soviétique a également fait référence à une nouvelle proposition de l'Union soviétique sur l'échange bilatéral de données. En fait, l'URSS n'a fait qu'accepter en bloc la proposition des Etats-Unis de 1984, qui, malgré les efforts persistants de la délégation des Etats-Unis, n'avait pas encore été examinée, quant au fond, par la délégation soviétique.

L'Ambassadeur Nazarkin a également fait allusion à une proposition mise sur la table des négociations par la délégation soviétique, en vue d'inspections obligatoires impromptues sans droit de refus. Si cette prétendue proposition paraît familière, c'est parce qu'elle a été présentée pour la première fois à la Conférence du désarmement par les Etats-Unis, sous la cote CD/500, en tant que nouveau projet de convention, il y a quelques années. L'inspection obligatoire impromptue est une notion qui n'a été acceptée que récemment par l'Union soviétique.

Par d'autres observations, qui ne sont pas mentionnées dans le texte qu'il a fait distribuer, l'Ambassadeur Nazarkin semble indiquer que la visite de Chikhany est la première du genre. Nous lui pardonnons bien volontiers de ne pas faire état de la réunion organisée à l'intention des représentants de la Conférence du désarmement par les Etats-Unis à Toele, dans l'Utah, en 1983, étant donné que son gouvernement avait alors choisi de ne pas y participer. Toutefois, nous nous réjouissons de constater que les soviétiques ont maintenant décidé d'accepter de venir à Toele.

Dans chaque cas, il n'est peut-être pas exact de décrire la conduite soviétique comme une suite de nouvelles initiatives. La vérité est qu'ils ont simplement cessé de dire non. Je ne veux pas minimiser ce geste de la délégation soviétique puisqu'il a permis au Comité <u>ad hoc</u> sur les armes chimiques, d'accomplir des progrès sans précédent.

Les Etats-Unis pensent que des progrès ont été accomplis cette année à Genève sur le problème des armes chimiques. Nous prévoyons des progrès plus importants encore, lors des réunions intersessions et bilatérales qui auront lieu plus tard cette année à Genève. Bien entendu, nous nous attendons à des progrès en 1988.

Mais nous ne négocions pas une convention sur les armes chimiques à Genève pour le seul plaisir d'avoir une convention, ou bien pour mesurer notre progrès par rapport à des délais artificiels, ou compte tenu d'une pseudo-urgence ou encore de pressions appliquées par les Etats participants aux négociations, et qui disposent d'un avantage quant aux armes accumulées. Notre but à Genève est de mettre au point une interdiction des armes chimiques, grâce à une convention qui améliorerait

#### M. Friedersdorf (Etats-Unis)

la sécurité, non seulement des Etats-Unis et de ses alliés, mais aussi la sécurité de tous les Etats, partout dans le monde. Ce n'est pas en accusant les Etats-Unis de méfiance et d'hypocrisie dans ce processus que l'on va contribuer de manière positive aux efforts que nous déployons tous pour que soient interdites les armes chimiques.

M. MOREL (France): Je souhaiterais, au nom de la France, exercer mon droit de réponse à la suite de l'intervention qui a été faite ce matin par le représentant de l'Union soviétique sur la question des armes chimiques et qui a fait allusion à deux pays; je crois qu'en raison de la façon même dont il a qualifié les positions, cette observation appelle de la part de la France une observation très sérieuse sur le fond.

Nous ne pouvons pas accepter, en effet, que cette qualification, même générale et apparemment indirecte, tende à confondre le point de vue que la France a exprimé sur la question des armes chimiques, et notamment au cours des derniers mois - je m'en suis lonquement expliqué dans mon intervention. Nous ne pouvons accepter qu'il soit présenté de la façon dont il l'a été ce matin par le représentant de l'Union soviétique. Au demeurant, cette position est la nôtre; elle est la nôtre en tant que telle jusqu'à maintenant, nous ne l'avons pas exposée, comme s'il s'agissait de deux pays ayant fait un choix commun. Le problème est différent. Je parle pour ce qui concerne le Gouvernement français, et la France fait cette proposition de son propre point de vue. Nous ne cherchons pas pour autant à défendre un droit particulier pour ce qui nous concerne, ou telle ou telle production; ce que nous cherchons à faire, c'est à poser ou à rappeler à toutes les parties à la convention un vrai problème, qui est celui de la sécurité, qui met en jeu la crédibilité et le bon fonctionnement de la future convention que nous souhaitons tout autant que les autres pays; le bon fonctionnement de la convention pendant les 10 premières années de son entrée en vigueur, c'est-à-dire pendant la phase de destruction des stocks; et nous soulignons la nécessité, qui n'est contestée par personne, de la sécurité égale pour toutes les parties, à tout moment, pendant la mise en oeuvre de cette convention, et en particulier pendant les 10 premières années.

Je ne vais pas revenir sur le fond, mais il me semble que plutôt que de procéder à une présentation caricaturale, je dirais même quelque peu polémique, de notre position, il serait préférable de procéder à un examen en profondeur de ce problème de la sécurité qui se pose à tous les pays. Il s'agit d'un vrai

M. Morel (France)

problème. Les débats que nous avons à Genève montrent, nous semble-t-il, que cette question est effectivement perçue. Nous ne prétendons pas proposer une solution définitive. Nous avons soumis un certain nombre d'idées aux négociateurs, au sein de la Conférence du désarmement. Si nous insistons sur ce point, c'est parce que pendant longtemps on a reporté ce problème. On a fait valoir qu'il faudrait en discuter plus tard. Notre arqument, au moment où la négociation s'accélère, où l'on aborde les vrais enjeux de la négociation, c'est que, à continuer de dire plus tard, il sera trop tard. Il nous paraît donc qu'il y a là un problème sérieux, urgent, qui mérite mieux qu'une présentation caricaturale de la position de mon pays.

La séance est levée à 16 h 40.